Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-11

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8
- Procurations : 2

Date de la Convocation : 15 janvier 2026
Date de l'affichage : 15 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et POULIQUEN François.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Thibaud, qui a donné procuration à CADIOU Bruno, CRENN Roland qui a donné procuration à POULIQUEN François.

Objet : Lotissement Park Braz 3 / Maison 9 place Saint-Mélar
Pacte Finistère 2030

La création du lotissement Park Braz 3 étant acté et les nouveaux devis des travaux de la maison 9 place Saint-Mélar validéS, Monsieur Le Maire propose de soumettre ces deux projets au Département dans le cadre du Pacte Finistère 2030, en vue d'obtenir une subvention.

Monsieur Le Maire propose de mettre une priorité 1 sur les travaux de la maison 9 place Saint-Mélar. Le coût global prévisionnel de ces deux projets est indiqué dans les plans de financement provisoire annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

➢ **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département pour une aide au financement des travaux de la maison 9 place Saint-Mélar (en priorité 1) et à la création du lotissement Park Braz 3, dans le cadre du dispositif « Pacte Finistère 2030 ».

Fait à Locmélar, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Pauline ABGRALL

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-11

ANNEXE 1

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

PROJET RÉNOVATION DE LA MAISON 9 PLACE SAINT-MÉLAR

Nature des dépenses	Montants H.T. en €	Nature des recettes	Montants H.T. en €	%
Travaux d'électricité	7 956,05	Financeurs publics sollicités		
Isolation intérieur	17 809,70	Département	30 000	62,10
Tableau électrique + VMC	7 812,30	**SOUS TOTAL**	**30 000**	**62,10**
Carrelage	7 900			
Poêle à granulés	6 830			
		AUTOFINANCEMENT	18 308,05	37,90
TOTAL	**48 308,05**	**TOTAL**	**48 308,05**	**100**

ANNEXE 2

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

PROJET LOTISSEMENT PARK BRAZ 3

Nature des dépenses	Montants H.T. en €	Nature des recettes	Montants H.T. en €	%
Maîtrise d'œuvre	20 000	Financeurs publics sollicités		
Travaux	82 000	Département	20 000	19,61
		Fonds de concours CCPL	11 518	11,29
		SOUS TOTAL	**31 518**	**30,90**
		AUTOFINANCEMENT	**70 482**	**69,10**
TOTAL	**102 000**	**TOTAL**		**100**